

L'Union africaine et la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : L'Union africaine et la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique / Guy-Fleury Ntwari ; sous la direction de Stéphane Doumbé-Billé

Auteur(s) : Ntwari, Guy-Fleury

Autre(s) auteur(s) : Doumbé-Billé, Stéphane (19..-....)

Corten, Olivier (1964-....)

Boisson de Chazournes, Laurence (19..-....)

Ondoua, Alain (1969-....)

Lagrange, Philippe (1969-....) Juriste

Université Jean Moulin Lyon

École doctorale de droit Lyon

Éditeur, producteur : [S.l.] : [s.n.], 2014

Description matérielle : 1 vol. (589 p.) ; 30 cm

Titre traduit ajouté par le catalogueur : The African Union and the promotion of peace, security and stability in Africa eng

Classification décimale Dewey : 341.249

Note sur la responsabilité : Ecole(s) Doctorale(s) : École doctorale de droit (Lyon)

Autre(s) contribution(s) : Olivier Corten (Président du jury) ; Philippe Lagrange (Membre(s) du jury) ; Laurence Boisson de Chazournes, Alain Ondoua (Rapporteur(s))

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. 513-579. Notes bibliogr. Index

Note de thèses et écrits académiques : Thèse de doctorat Droit public Lyon 3 2014

Résumé ou extrait : La promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité est un objectif fondamental de l'Union africaine, l'Organisation continentale panafricaine. Cet objectif constitue désormais une fonction juridique essentielle pour laquelle a été mise en place au sein de l'Organisation un mécanisme approprié : l'architecture de paix et de sécurité (APSA). Bâtie sur une articulation juridique actualisée, au cœur de laquelle se trouve le Conseil de paix et de sécurité, cette fonction se trouve placée dans des conditions juridiques, devant permettre à l'Union africaine d'agir efficacement dans les situations d'atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité. Plus d'une décennie après la mise en place de la nouvelle Organisation,

le caractère fondamental de cette fonction pousse dès lors à s'interroger sur sa place exacte, à la lumière des capacités de l'Organisation à l'assurer à l'épreuve des faits. Cette interrogation éclaire les conditions d'émergence de la fonction mais place sa dynamique de mise en oeuvre dans un contexte ambivalent marqué tout à la fois par le caractère extensif des compétences de l'Organisation dans ce domaine mais également par la portée limitée de celle-ci face à la multiplication des conflits.

The Promotion of Peace, security and stability is a fundamental objective of the African Union, the Pan African continental organization. This aim is a now a core legal function for which has been established an appropriate scheme within the Organization: the Architecture of Peace and Security in Africa (APSA). Within an updated legal articulation, at the heart of which is the Peace and Security Council, this function is placed in legal conditions that must allow the African Union to act effectively in the cases of breach of peace, security and stability. More than a decade after the establishment of the new organization, the fundamental nature of this function, pushes therefore to question its proper place, in light of the capacity of the Organization to ensure it, at the facts test. This question illuminates emergence conditions of this function but identifies also an ambivalent dynamic in its implementation, marked at once by the extensive nature of the competences of the Organization in this area but its limited scope when facing increasing conflicts.

Sujet - Collectivité : Nations Unies Union africaine Organisation de l'unité africaine

Sujet - Nom commun : Maintien de la paix -- Afrique
Sécurité nationale -- Afrique

Sujet - Nom géographique : Afrique

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Thèses et écrits académiques